

Assemblée Générale de l'Espace Belledonne



Jeudi 16 novembre 2023

Vizille



Au programme

18h ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Présentation du futur projet associatif d'Espace Belledonne
Présentation et approbation des nouveaux statuts d'Espace Belledonne

De 19h à 20h - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Présentation et approbation :

Rapport moral 2022 du Président

Rapport d'activité 2022 jusqu'à mi-2023

Rapports financiers : lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022

Renouvellement du Conseil d'Administration

Perspectives 2023 – 2024

À partir de 20h BUFFET





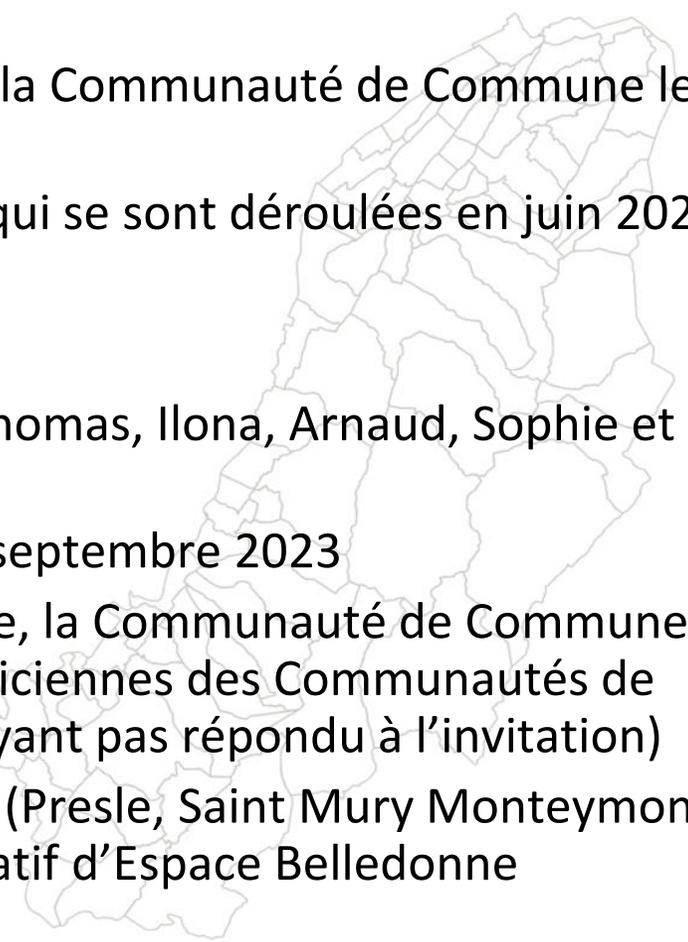
Assemblée Générale Extraordinaire



Présentation du futur projet associatif d'Espace Belledonne

Ce projet associatif s'appuie sur :

- **L'étude** menée en 2022 par le cabinet **AGATE** mandaté par la Communauté de Commune le Grésivaudan
- Les **3 réunions de concertation** des acteurs de Belledonne qui se sont déroulées en juin 2023
- Plusieurs réunions de travail :
 - La **restitution** des réunions de concertation
 - Une **réunion de travail interne** à Espace Belledonne (Thomas, Ilona, Arnaud, Sophie et Laura)
 - Le **Conseil d'Administration Espace Belledonne** du 27 septembre 2023
 - Une **réunion travail technique** entre Espace Belledonne, la Communauté de Commune le Grésivaudan et Grenoble Alpes Métropole (les techniciennes des Communautés de Communes Porte de Maurienne et Cœur de Savoie n'ayant pas répondu à l'invitation)
 - 3 veillées dans le cadre de **Belledonne et veillées 2023** (Presle, Saint Mury Monteymond et Venon) : temps d'échange consacré au projet associatif d'Espace Belledonne



Belledonne, une Montagne et des Hommes

Promouvoir le développement durable et concerté du territoire

Fédérer

les acteurs du massif de Belledonne



Collecter et partager

centre de ressources

Accompagner

ingénierie à disposition sur
solicitation du territoire

Un réservoir de biodiversité exceptionnel

Une économie montagnarde locale et durable

Des patrimoines vivants, vecteurs de lien social

FÉDÉRER

Se positionner en interface entre les besoins du territoire, les compétences et les financements/financeurs

Porter la voix de Belledonne : capitalisation de la donnée, inventaire complémentaire, centre de ressource, observatoire territorial

Partage de l'espace : cohabitation, activités de pleine Nature (Belledonne en partage), GR®738, coordination (camps de base, filières d'excellence)

Animer des rencontres thématiques pour échanger et partager

- Échange d'expérience entre communes sur des expertises, des projets
- Faire se rencontrer des élus et techniciens sur des sujets transversaux,
- EB = lieu et occasion de se rencontrer

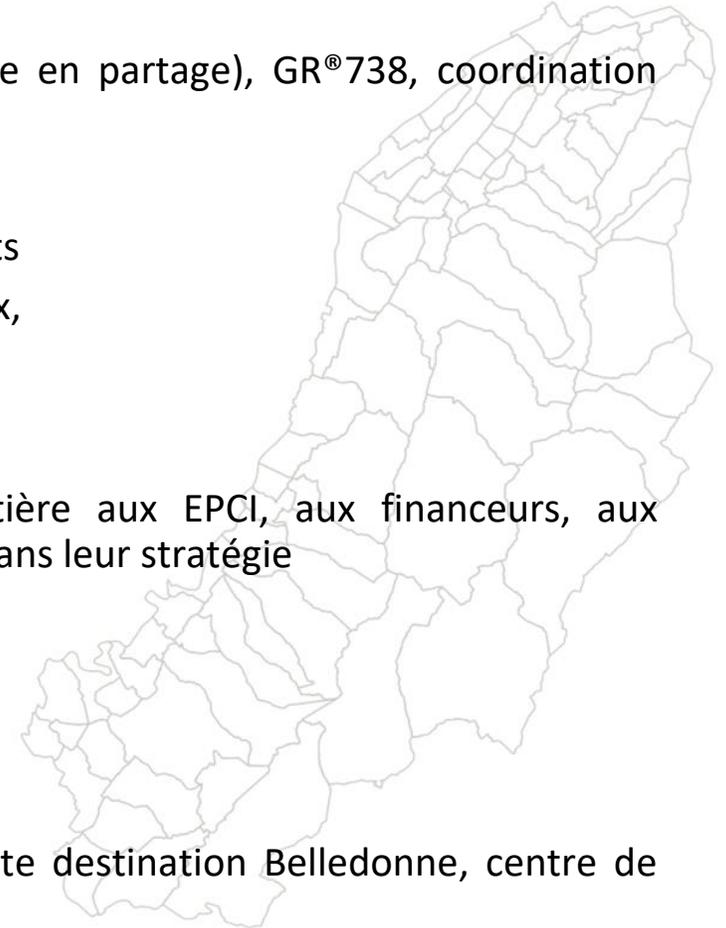
Anticiper les besoins du territoire

Formaliser les échanges, les besoins du territoire et apporter la matière aux EPCI, aux financeurs, aux départements, à la Région pour que les élus s'en emparent et les intègrent dans leur stratégie

→ Suite à l'émergence d'idées, de projets :

- En faire la synthèse
- **Apporter des contributions**, format à inventer
- Définir les livrables attendus

Communiquer : en interne (lien aux communes, site EB) et en externe (site destination Belledonne, centre de ressources)



COLLECTER et PARTAGER

Espace Belledonne = Centre de ressource

Mailler le territoire avec des personnes ressources expertes pour répondre aux besoins collectifs en termes d'expertise et de financements

Identifier des personnes ressources dans les thématiques définies

- Interlocuteurs dédiés (élus et/ou techniciens) au sein des communes, des intercommunalités, des départements, de la Région.
- Des structures dédiées à un domaine particulier (exemple : LPO, CEN, Communes forestières)
- Des experts
- Des chercheurs
- Des entreprises

Recenser et mettre à disposition

- Des études
- Des cartographies
- Des financements et programmes dédiés

Maintenir une veille financière

- Identifier en amont les appels à projets et les lignes de financement possibles pour en informer les acteurs => être proactifs



ACCOMPAGNER

Ingénierie à disposition sur sollicitation des acteurs

Porter des actions, EN CONCERTATION avec les financeurs

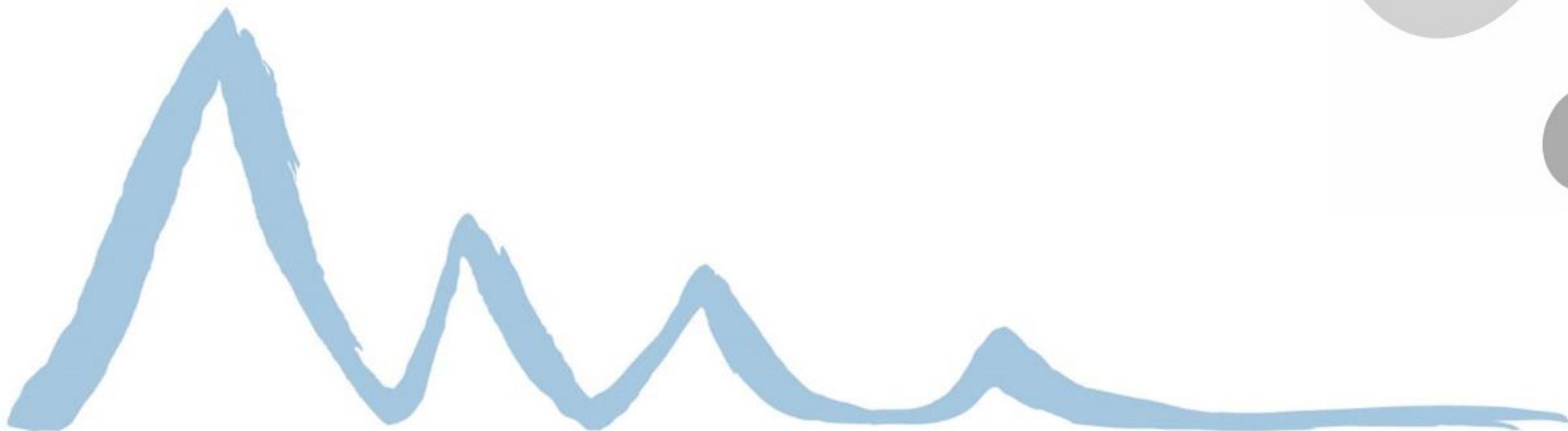
A développer dans un second temps

- Mettre à la disposition du territoire, de manière collective, un accompagnement sur la mise en oeuvre et/ou le financement de projets





Projet associatif Espace Belledonne 2024



Modification des statuts d'Espace Belledonne

Contexte:

- Mise en suspens du projet de parc naturel régional
- Fin des financements régionaux liés à la préfiguration de Parc
- Fin du portage du programme LEADER

Objectifs :

- Adapter les statuts au nouveau contexte et au projet associatif



Modification des statuts d'Espace Belledonne

Article 2

ARTICLE 2 – OBJET

Cette association a pour objet de promouvoir le développement durable et concerté du territoire de la Chaîne de Belledonne dans une logique de partenariat avec les institutions publiques compétentes et les personnes privées intéressées.

Observatoire du territoire, l'association constitue un lieu d'études, de ressources, de connaissances, d'échanges, de concertation et de décision.

Elle apporte aux différents responsables locaux publics ou privés des analyses et propositions à court, moyen et long termes permettant d'éclairer et d'orienter leur action dans le sens d'un aménagement et d'un développement concertés du territoire de Belledonne, tout en préservant ses patrimoines et ses paysages.

En outre, elle peut initier et porter tout type d'actions nécessaires au projet de développement en liaison avec les acteurs locaux.

Elle accompagne les procédures de développement des intercommunalités et vise à garantir une cohérence des actions sur l'ensemble de son territoire.

Elle fédère tous les acteurs du territoire, représente ses adhérents, et porte la voix du massif de Belledonne au sein de tout organisme public ou privé.

Le projet associatif complète les présents statuts et précise les missions et activités de l'association sur son territoire.



Modification des statuts d'Espace Belledonne

Article 7

ARTICLE 7 – MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association se compose de membres de droit, de membres actifs, de membres d'honneur, de membres consultatifs, et de membres sympathisants.

Sont **membres de droit** les personnes physiques ou morales dont les structures ou actions visent à faciliter la mise en œuvre et le devenir des actions portées par Espace Belledonne.

Ils sont dispensés de cotisation annuelle et disposent d'une voix délibérative. Ils peuvent désigner un suppléant les représentant dans les instances de l'association.

Sont ainsi membres de droit :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Département de l'Isère
- Le Département de la Savoie

Sont **membres actifs**, ceux qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé en Assemblée Générale. Le droit de vote aux Assemblées Générales résulte du règlement de la cotisation de l'année en cours.

Peuvent être membres actifs :

- Les communes, concernées pour tout ou partie de leur territoire par le périmètre établi (cf. annexe n°1)
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés pour tout ou partie de leur territoire (cf. annexe n°2)
- Les associations et organismes socio-économiques
- Des personnes physiques, exerçant ou ayant exercé des fonctions, ou disposant de compétences, dans les domaines où s'exerce l'activité de l'association
- Des personnes physiques dont les activités ou enjeux se déroulent sur le territoire de Belledonne.

Chaque membre actif dispose d'une voix délibérative.

Sont **membres d'honneur** les personnes physiques rendant ou ayant rendu des services signalés à l'Association. Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration, et confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation annuelle. Les membres d'honneur disposent d'une voix consultative.



Modification des statuts d'Espace Belledonne

Article 7

Sont **membres consultatifs**, les personnes physiques ou morales dont les ressources peuvent être de nature à aider ponctuellement les activités de la structure.
Les membres consultatifs ne sont pas tenus de payer une cotisation annuelle et disposent d'une voix consultative.

Sont **membres sympathisants**, les personnes physiques et morales intéressées au but de l'association qui font à l'association un don.
Chaque membre bienfaiteur, non membre actif par ailleurs, dispose d'une voix consultative.

Les membres de l'association désignent leur(s) délégué(s) titulaire(s) et suppléant(s) selon leurs modalités propres. Le suppléant pourra siéger à l'Assemblée Générale à la place du titulaire en cas d'indisponibilité de celui-ci. Il peut participer aux commissions et groupes de travail.

Chaque délégué participe à l'Assemblée Générale pour la durée de son mandat au sein de la collectivité ou de l'organisme qu'il représente. Chaque membre physique participe à l'Assemblée Générale.

Une même personne ne peut pas être élue par plusieurs collectivités, ni représenter plusieurs membres ayant voix délibérative.



Modification des statuts d'Espace Belledonne

Article 9

CHAPITRE 1

L'ASSEMBLEE GENERALE

ARTICLE 9 – COMPOSITION

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association.

Tout membre de l'association peut donner pouvoir à un autre membre pour le représenter. Toutefois, un membre ne pourra détenir plus de deux pouvoirs issus du même collège.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration.

1^{er} collège : les collectivités territoriales et leurs groupements

- La Région Rhône-Alpes, membre de droit
- Le Département de l'Isère, membre de droit
- Le Département de la Savoie, membre de droit
- Les EPCI concernés pour tout ou partie de leur territoire

2^{ème} collège : les communes

Ce collège rassemble les communes ayant pour tout ou partie de leur territoire situé sur le massif de Belledonne.

3^{ème} collège : les associations ou organismes socio-économiques

Ce collège regroupe, à titre d'exemple : les organismes relatifs aux patrimoines naturel et culturel, les organismes à vocation touristique et de loisirs, les organismes à vocation forestière, agricole et pastorale, les chambres consulaires et organismes publics.

4^{ème} collège : les membres associés

Ce collège regroupe, à titre d'exemple, les personnes physiques qui sont membres actifs, membres consultatifs ou membres sympathisants.

Des chercheurs scientifiques ou personnes pouvant jouer un rôle actif en faveur de Belledonne pourront intégrer à ce collège, à leur demande et suite à l'accord du Bureau.



Modification des statuts d'Espace Belledonne

Article 13

CHAPITRE 2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 13 – COMPOSITION

Les quatre collèges de l'Assemblée générale élisent parmi leurs membres leurs représentants au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est composé de 36 membres, en maintenant la proportion des quatre collèges, soit :

- 1^{er} collège : 9 membres
- 2^{eme} collège : 9 membres
- 3^{eme} collège : 9 membres
- 4^{eme} collège : 9 membres

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois ans.

Le Conseil peut convier à ses réunions toute personne dont il estime la présence utile.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin au moment où devait normalement expirer le mandat des personnes remplacées.

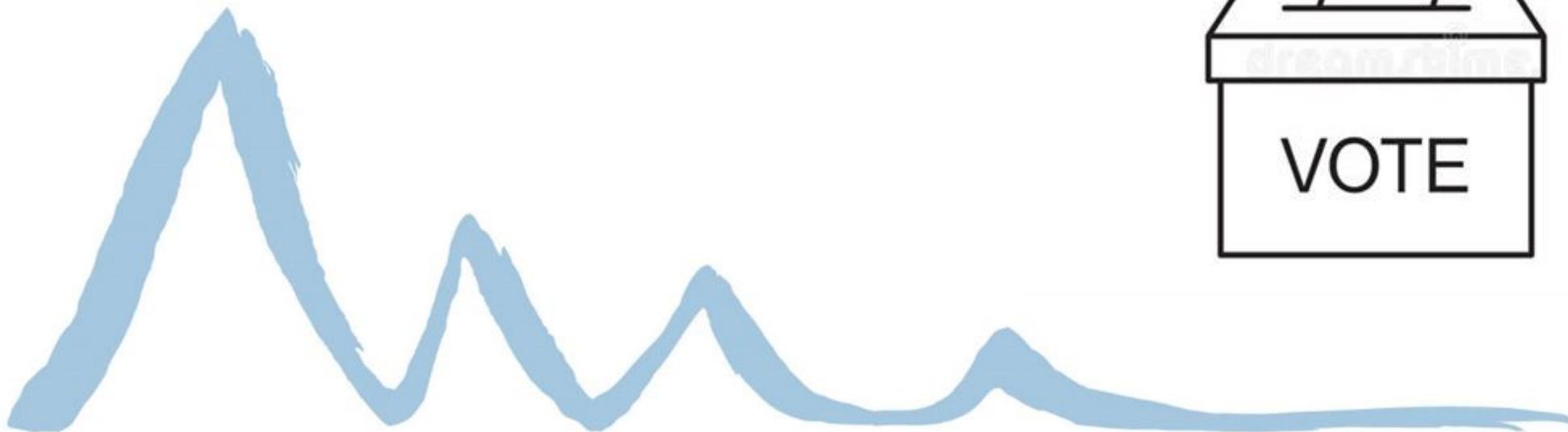
Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans raison, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire.





Statuts

Espace Belledonne 2024





Assemblée Générale Ordinaire Statutaire 2022

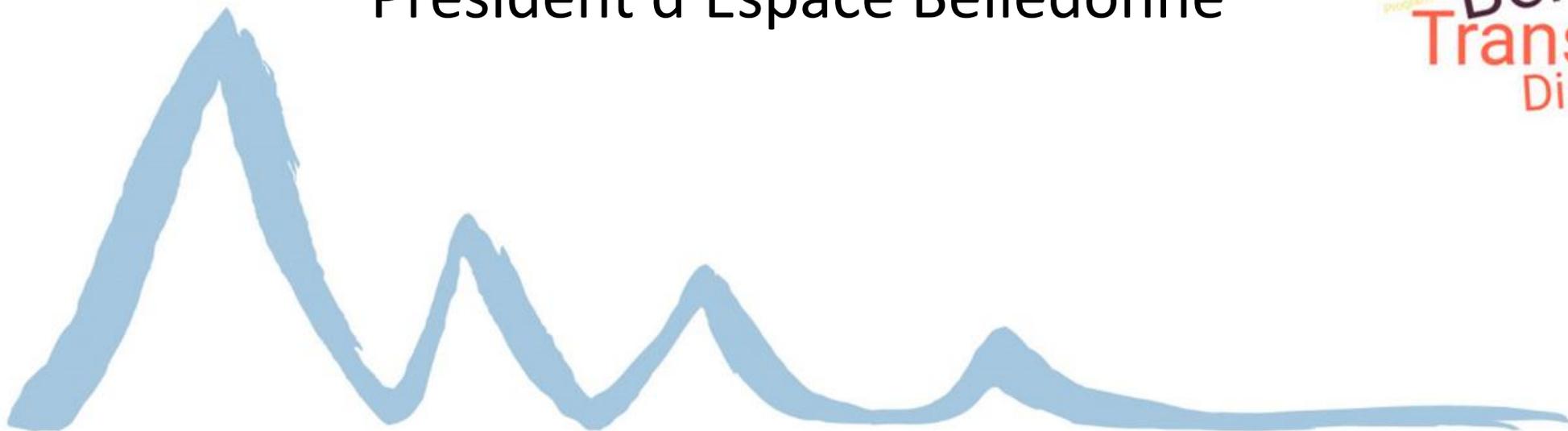




Rapport moral 2022

Thomas Spiegelberger

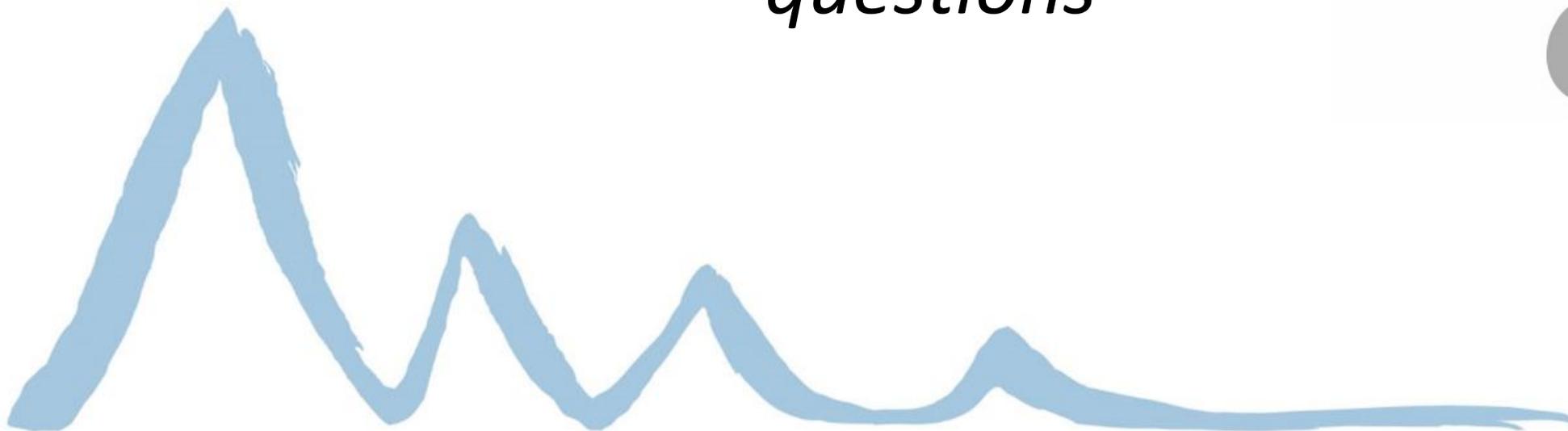
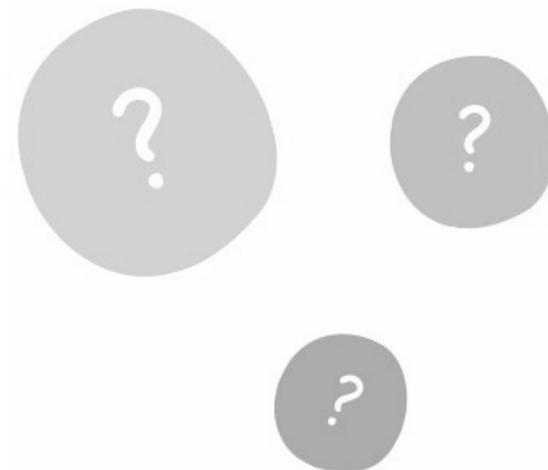
Président d'Espace Belledonne





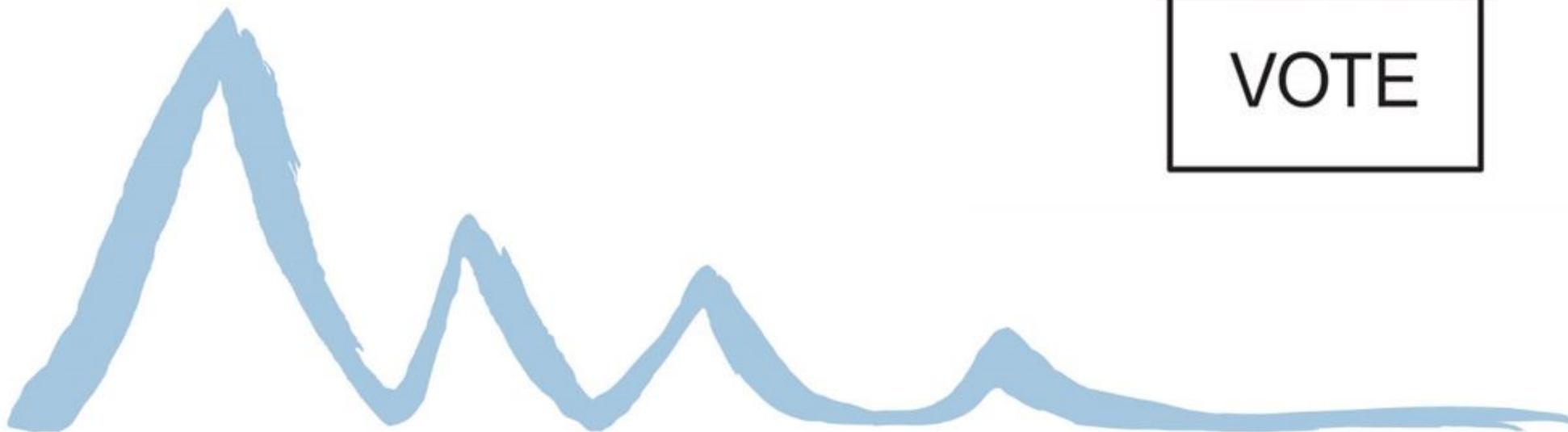
Rapport moral 2022

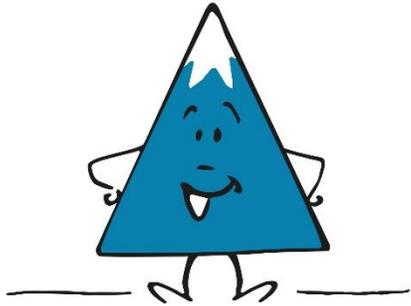
*Réponses aux
questions*





Rapport moral 2022





Rapport d'activités 2022 & Perspectives



*Un projet de territoire durable
pour la chaîne de Belledonne et vie
associative*



*Des actions et des programmes au
service du projet de territoire.*



espace
Belledonne

Un projet de territoire durable pour la chaîne de Belledonne

Espace Belledonne, nos missions statutaires jusqu'à ce jour

Nos 3 missions

1. Porter des actions structurantes
2. Mobiliser des financements pour le territoire
3. Créer des espaces de dialogue

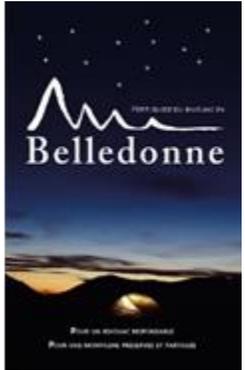


espace
Belledonne





Tourisme



ESPACE VALLEEN BELLEDONNE : un programme d'actions sur 7 ans en faveur de la **diversification et la transition touristique**

Objectifs :

- Lancer, animer et faire vivre le dispositif Espace Valléen
- Fédérer les acteurs et les orienter vers une stratégie touristique commune
- Mettre en avant la destination Belledonne
- Faire de Belledonne un territoire APN tout en respectant la biodiversité et les habitants



3 espaces valléens sur Belledonne :

- Espace valléen Belledonne porté par Espace Belledonne et qui concerne les 4 intercommunalités du versant Ouest
- Espace valléen du Pays des Aiguilles d'Arves pour la vallée des Villards
- Espace valléen Oisans pour la partie Vaujany, Allemond



Tourisme



4

Comités techniques et comités de pilotage



6

Réunions inter espaces valléens



1

Comité financeur



3

Ateliers de travail (GR®738 – Ski de randonnée)



3

Evènements majeurs

- Lancement officiel de l'espace valléen – signature de la charte des camps de base
- Rencontres Ciné Montagne de Grenoble
- Salon du randonneur Lyon

5 PROJETS SOUTENUS VIA ESPACE VALLEEN

- ✓ Fin des projets d'aménagements de La Croix de Chamrousse
- ✓ Etude Climsnow des stations communautaires
- ✓ Panneaux d'accueil des camps de base du Grésivaudan
- ✓ Poste coordinateur APN Belledonne 2021 - 2022
- ✓ Actions transversales de communication APN [*charte graphique panneaux accueil des camps de base, photothèque, pictos, oriflammes, manuel du bivouac, guide d'accès au GR en mobilité douce, panneau porte d'entrée au GR...*]

PERSPECTIVES

- ✓ Continuer à animer le dispositif espace valléen qui conforte l'ambition commune de soutenir un **tourisme durable et équilibré** sur l'ensemble de la chaîne de Belledonne



Le Contrat Vert et Bleu

Rappels

Un programme d'actions sur **5 ans** en faveur de la **biodiversité**

Un **appel à projets** à destination des communes : **7 projets soutenus**

Un COPIL de **26 membres**, dont :

- **17 maîtres d'ouvrages**
- **5 interco et 1 métropole**
- **3 financeurs principaux** : Région et Départements de l'Isère et de la Savoie

Une enveloppe initiale de **4,5 M d'€**

Bilan 2021-2023

Niveau d'avancement des actions

28 actions

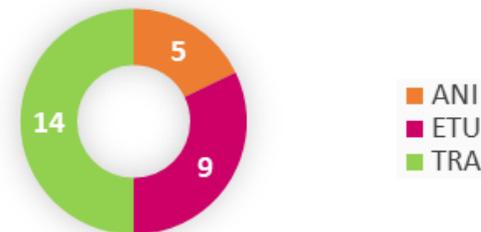
 **4** actions réalisées

 **7** actions en cours

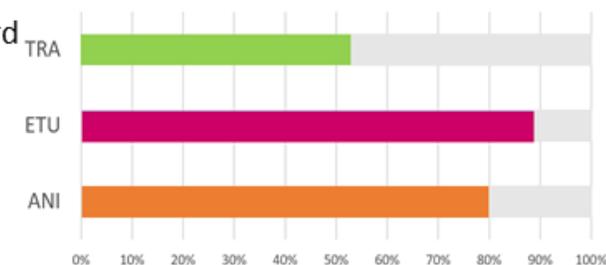
 **8** actions en cours en retard

 **5** actions non démarrées

 **4** actions abandonnées



70 % des actions sont en cours ou terminées



Synthèse du bilan financier

1,3 M€

engagés, soit

30 %

du budget total engagé
34 % du budget FONC
27 % du budget INV

Le Contrat Vert et Bleu

Quelques actions réalisées



Restauration d'habitats de reproduction du Tétrás-lyre - FDCI



Suivi acoustique du Lagopède alpin - LPO



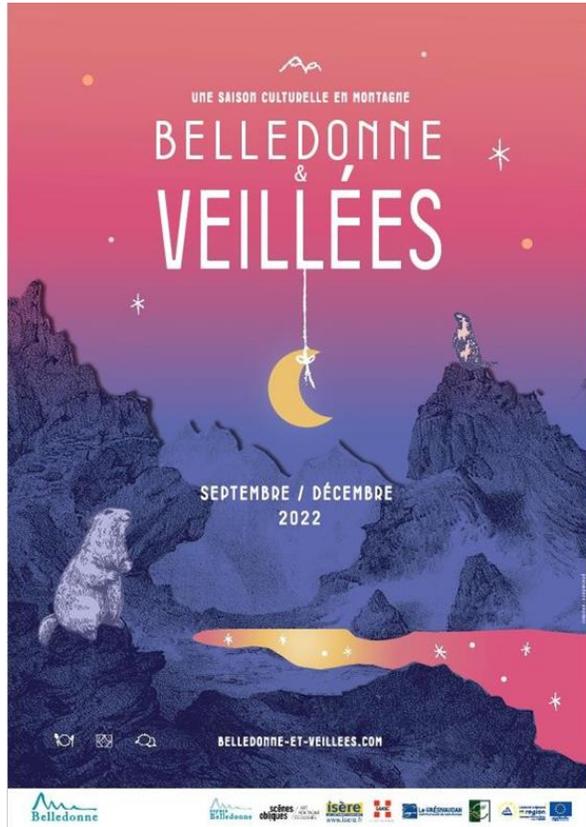
Zones humides et gestion pastorale – CEN 38 et FAI

Gestion du site de Freydières – Commune de Revel





Culture



2022 – 16^{ème} édition de Belledonne et Veillées

- ◇ 6 veillées
 - VENON (38)
 - VALLEE DES VILLARDS à St Colomban des Villards (73) *(co-organisée avec St Alban des Villards)*
 - LES ADRETS (38)
 - OISANS à Allemont (38) *(co-organisée avec Vaujany)*
 - LE PONTET (73)
 - LAVAL (38)
- ◇ 8 communes organisatrices
- ◇ Environ 620 participants



Belledonne et Veillées 2023 vient de s'achever



- Une édition particulière autour de 3 veillées : Presle, Saint-Mury-Monteymond et Venon
- Alors que les participants préparaient l'avenir d'Espace Belledonne lors d'un temps d'échange consacré au futur projet associatif, notre chef cuisinier, Raphaël LICANDRO concoctait un bon petit plat ensuite partagé par tous, et comme le veut la tradition chaque veillée s'est terminée par un spectacle professionnel.
- Un succès puisque 140 personnes environ ont participé à cette 17^{ème} édition



Forêt & Bois



Objectifs 2022 – 2023

- Assurer la pérennité de la ressource forestière par une gestion durable et améliorer la mobilisation des bois
- Améliorer l'accessibilité de la ressource et augmenter la mobilisation respectueuse des bois
- Placer la forêt au cœur de l'écosystème territorial
- Poste porté par la Communauté de Commune Cœur de Savoie en partenariat avec la Communauté de Commune le Grésivaudan cofinancé par le programme LEADER (juillet 2020 à juin 2023)





Forêt & Bois



Sylv'ACCTES

« Donner des moyens aux propriétaires privés comme publics de gérer leurs forêts de façon **durable et adaptée au climat** »

- Appuyer la résilience des peuplements forestiers par des itinéraires sylvicoles adaptés
- Valoriser l'outil financier Sylv'ACCTES avec une mobilisation régulière des professionnels



15

Chantiers publics



2

Chantiers privés



1

Intervention élus

Coordonner les acteurs pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique

Constat : *déséquilibre sylvo-cynégétique sur le centre et le sud de Belledonne. Malgré l'augmentation des plans de chasse, les populations de cerfs se mettent hors de portée des périmètres chassés, les techniques ne sont pas toujours pertinentes et les effectifs de chasseurs restent bas*

Renforcer la formation des propriétaires privés et les élus à la gestion forestière

Assurer les objectifs de la mobilisation de la ressource en bois à travers la formation des propriétaires privés

Une formation/voyage proposée aux propriétaires

Travail sur les attentes du Groupement des Sylviculteurs des Hurtières avec la Chambre d'Agriculture

A travers la politique forestière, des efforts doivent être dirigés vers une meilleure mobilisation de la ressource bois, optimisant l'extraction et respectant le paysage.

Améliorer l'accessibilité de la ressource et augmenter la mobilisation respectueuse des bois

Restructurer le foncier forestier

Partager les stratégies à l'échelle de la chaîne auprès des partenaires

Regrouper et mutualiser la gestion et l'exploitation des forêts privées et/ou publiques

Les Chambres Départementales d'Agriculture 73 et 38 (CDA) ont la priorité sur ce type d'intervention, mutualisant les moyens d'exploitation entre propriétaires => Suivre les partenaires dans les actions sur les chantiers collectifs



Améliorer la desserte forestière structurantes intra massif en forêt privée et publique

- Cartographier précisément les zones d'activités forestières (chantiers et dessertes) à l'échelle de Belledonne avec objectifs à horizon 2030



Forêt & Bois



Harmoniser la sortie des bois en voirie communale et départementale

- Apporter une vision d'ensemble des sorties de voiries de Belledonne

Développer une exploitation forestière exemplaire et accompagner les exploitants forestiers

- Renforcer le rôle de référent technique sur le protocole et l'application de suivi de chantiers sur Belledonne

Sensibiliser les usagers, les habitants à la gestion et à l'exploitation forestière

- Créer des outils de sensibilisation et d'information.
- Instaurer un dialogue grand public



200

Exemplaires d'outils pédagogiques distribués



3

Manifestations grand public



122

Participants



95

Participants à Vie ma Vie de Bucheron



17

Communes se sont appropriées l'animation



5

Communes ont eu un suivi technique informatique

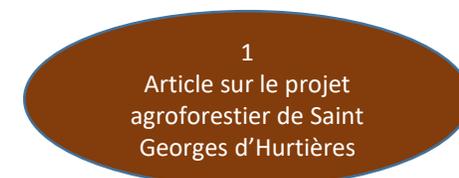


1

Réunion avec les exploitants sur le bilan de la boîte à outils

Lien avec les politiques « montagne » de l'Espace Belledonne (agriculture – biodiversité – tourisme)

Mener la politique forestière en coordination avec les thématiques de l'Espace Belledonne



Coordonner l'action à l'échelle du massif, avec les territoires partenaires et stratégies existantes

Mener la politique forestière en en harmonie sur le territoire et avec les territoires extérieurs



2

Comités de pilotage



10

Comités techniques



5

rencontres stratégie forêt horizon 2030



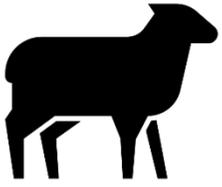
1

Rencontre avec le réseau régional des animateurs forêts



3

Rencontres construction stratégique forestière des intercommunalités

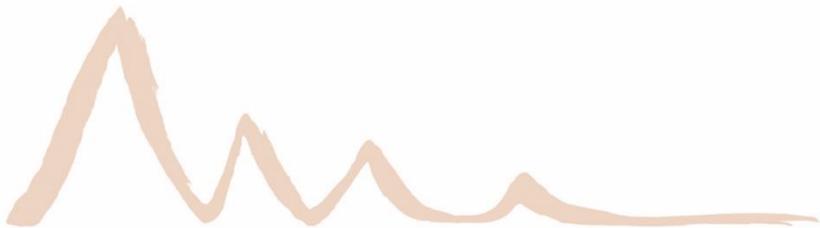


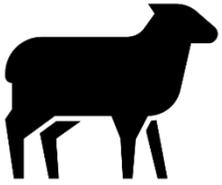
Agriculture

- Poste porté par la Chambre d'Agriculture de l'Isère, cofinancé par l'ADABEL et le programme LEADER jusqu'à fin 2023
- Le poste de chargée de mission agriculture Belledonne est basé aux Adrets dans les locaux d'Espace Belledonne

Objectifs :

- Pérenniser les surfaces pour l'activité agricole
- Maintenir les espaces agricoles ouverts et un potentiel de production en zone de montagne
- Valoriser les pratiques agricoles

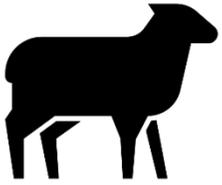




Agriculture

- Création de la **SICA de Belledonne** (Société d'Intérêt Collectif Agricole)
- Mise en œuvre **d'actions expérimentales sur le terrain**
- **PAEN** (Préservation et mise en valeur des espaces agricoles et naturels) : participation aux 3 ateliers de travail des communes de Belledonne sur les thématiques de l'agriculture, la forêt, la biodiversité et le partage de l'Espace
- **PAEC** (Projet agro-environnemental et Climatique) : Animation du programme et candidature de la nouvelle programmation de la PAC 2023 -2027 porté par Espace Belledonne
- Accompagnement à **l'installation** et à la **succession** d'exploitations agricoles
- Travail et agriculture de groupe : **l'emploi partagé en Belledonne** avec le groupement d'employeurs Agri emploi 38
- **GIEE** (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) sur l'agroforesterie
- Promotion et valorisation des productions avec les actions du **réseau des fermes de Belledonne**





Pastoralisme



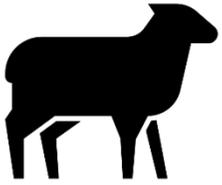
Plan Pastoral Territorial Belledonne 2021-2026

« Travailler ensemble pour garantir la durabilité d'une économie pastorale respectueuse des multiples enjeux de Belledonne et favoriser sa capacité de résilience face au changement climatique »

Enjeux et objectifs stratégiques

- Valoriser et renforcer les capacités techniques des Unités et Zones Pastorales
- Connaître, faire connaître le pastoralisme et ses pratiques afin de favoriser une structuration et une gestion partagée de l'espace
- Mettre en œuvre une politique pastorale partagée en Belledonne





Pastoralisme

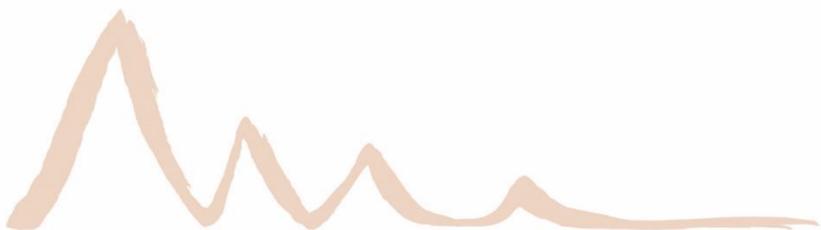
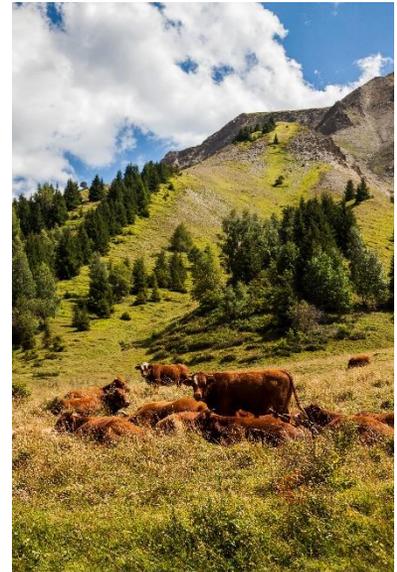


PPT 2022

- Démarrer la mise en œuvre du Plan pastoral territorial 2021-2026
- Suivre et coordonner les deux AMO
- Examiner les projets et suivre l'écriture des fiches navettes
- Suivi de la mise en ligne des fiches navettes sur la plateforme EDELWEISS
- Assurer le relationnel avec les partenaires (Région, DDT...)
- Suivre la consommation de la maquette financière et solliciter un avenant si besoin
- Gestion, modération et actualisation de la plateforme de travail partagé EDELWEISS
- Vérification des disponibilités financières lien des maîtres d'ouvrage aux financeurs
- Organisation des COPIL en amont et en aval, rédaction des compte-rendu et diffusion de l'information
- Mobilisation des acteurs

PERSPECTIVES 2023

- Poursuite en 2023 avec prestation AMO pour la mise en œuvre du programme 2021 – 2023 et 10% en interne Espace Belledonne
- Mettre en place le nouveau Plan pastoral territorial
- Suivre et coordonner l'AMO
- Examiner les projets et suivre l'écriture des fiches navettes
- Suivi de la mise en ligne des fiches navettes sur la plateforme EDELWEISS
- Assurer le relationnel avec les partenaires (Région, DDT...)
- Suivre la consommation de la maquette financière
- Gestion, modération et actualisation de la plateforme de travail partagé EDELWEISS
- Vérification des disponibilités financières lien des maîtres d'ouvrage aux financeurs
- Organisation des COPIL en amont et en aval, rédaction des compte-rendu et diffusion de l'information
- Mobilisation des acteurs





Programme LEADER

Animation et gestion du programme LEADER Belledonne 2014 - 2022

- Animer les instances LEADER ;
- Relancer et suivre les appels à projets et à candidature ;
- Faire émerger des projets et accompagner les porteurs de projets ;
- Instruire les dossiers et les demandes de paiement ;
- Participer au réseau LEADER régional ;
- Suivre la maquette financière et réaliser un avenant si nécessaire ;
- Réaliser un volet prospectif en vue d'une nouvelle candidature.



17

Nouveaux
projets



18

projets
sélectionnés



26

Projets
programmés



30

Projets
engagés



26

Projets
payés

En 2022, **351 614.86 euros** LEADER ont été sollicités pour un montant de projet s'élevant à **720 647.17 euros**



PERSPECTIVES 2023

- Au regard de l'évolution des modalités de la nouvelle candidature LEADER, l'Espace Belledonne n'est plus en mesure de porter ce programme européen
- Le nouveau LEADER « entre lacs et montagne » sera porté par le PNR Chartreuse** avec une co-animation / gestion PNR des Bauges, Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard / Pays Voironnais
- 5 structures porteuses de GAL en 2014-2022 : PNR de Chartreuse / PNR Massif des Bauges / Espace Belledonne / CA du Pays Voironnais / SM de l'Avant Pays Savoyard
- 13 EPCI + 16 communes de Grenoble Alpes Métropole
- 4 030 km²
- 822 108 habitants dont 526 108 concernés
- 320 communes
- BUDGET 4 497 565 €** pour la durée de la programmation et l'ensemble du territoire



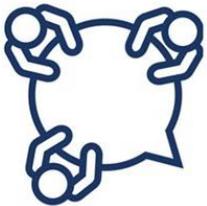
RECIBIODAL

Réciprocités Biodiversités Alimentation

Projet de recherche-action sur les effets de la prédation en Belledonne

2022 organisation de Comités techniques en vue de proposer une **réunion d'information à destination des éleveurs** et des élus concernant l'évolution de la prédation en Belledonne sur les 4 dernières années

2023 **Former les éleveurs et les bergers / informer et sensibiliser les habitants** à la thématique de la prédation et à la situation des éleveurs, bergers et loups en Belledonne.



Belledonne en partage

Un outil de concertation au service du territoire pour partager et préserver les ressources exceptionnelles de Belledonne

Sur fréquentation en Montagne
12 octobre 2022



- Atelier « APN et Biodiversité »
- Atelier « Communiquer (ou non) sur les sites sensibles »
- Atelier « Présence sur site (éducation, sensibilisation, contrôle) »

Adaptation au changement climatique des territoires de montagne
26 janvier 2023

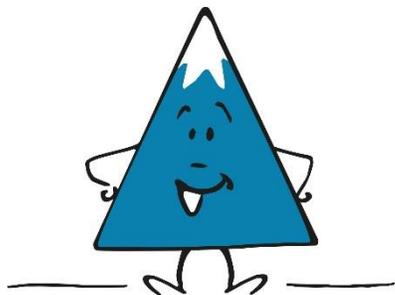


- Faire le point sur les impacts du changement climatique, les enjeux et les solutions d'adaptation au travers d'exemples
- Partager les retours d'expérience sur les solutions d'adaptation mises en œuvre en Belledonne pour identifier les freins et leviers de la mise en œuvre de ces solutions
- Discuter des changements nécessaires pour accélérer l'adaptation sur le territoire

La prédation en Belledonne : Quels impacts sur nos territoires et quelles actions à mener ?
07 juin 2023

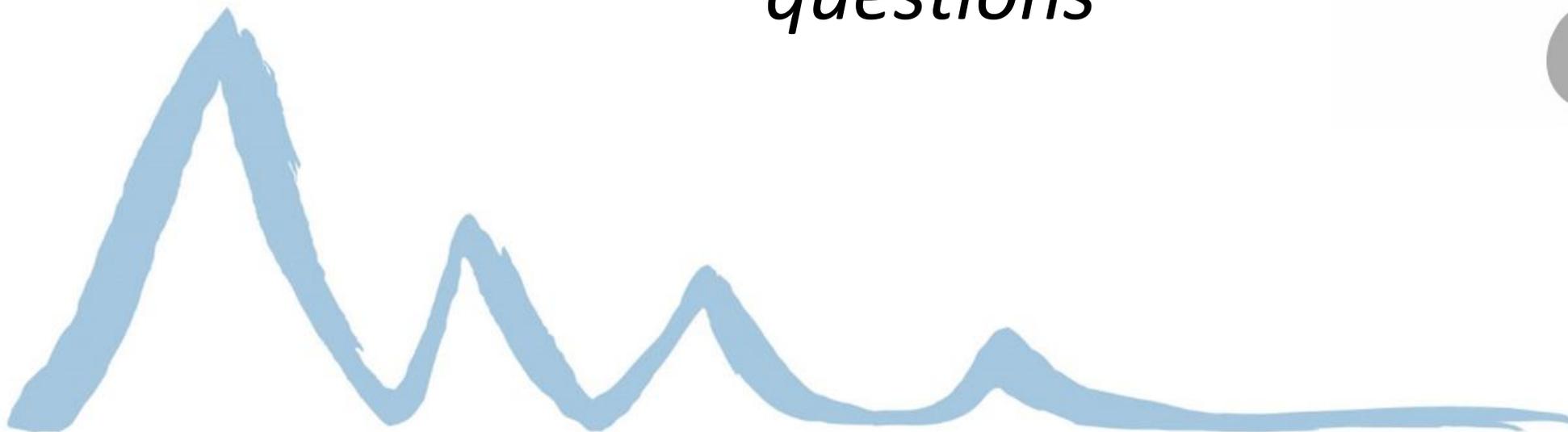
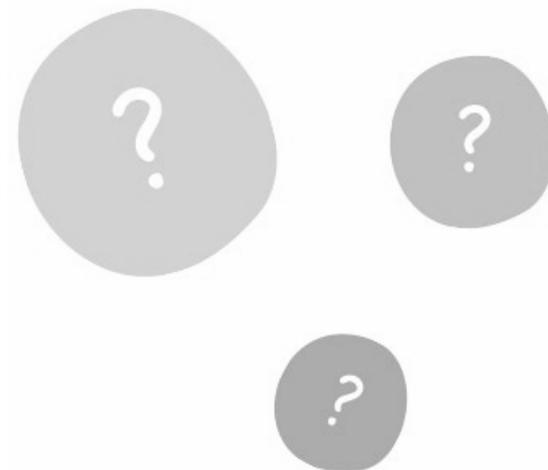


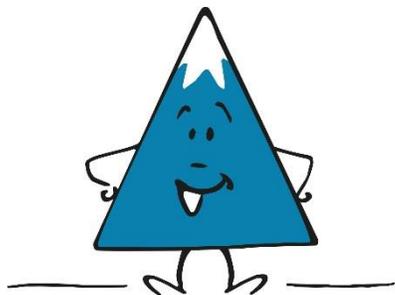
- Programme RECIBIODAL
- Analyse cartographique des dynamiques de prédation
- Mieux comprendre la prédation sur les bovins
- Présentation d'initiatives inspirantes



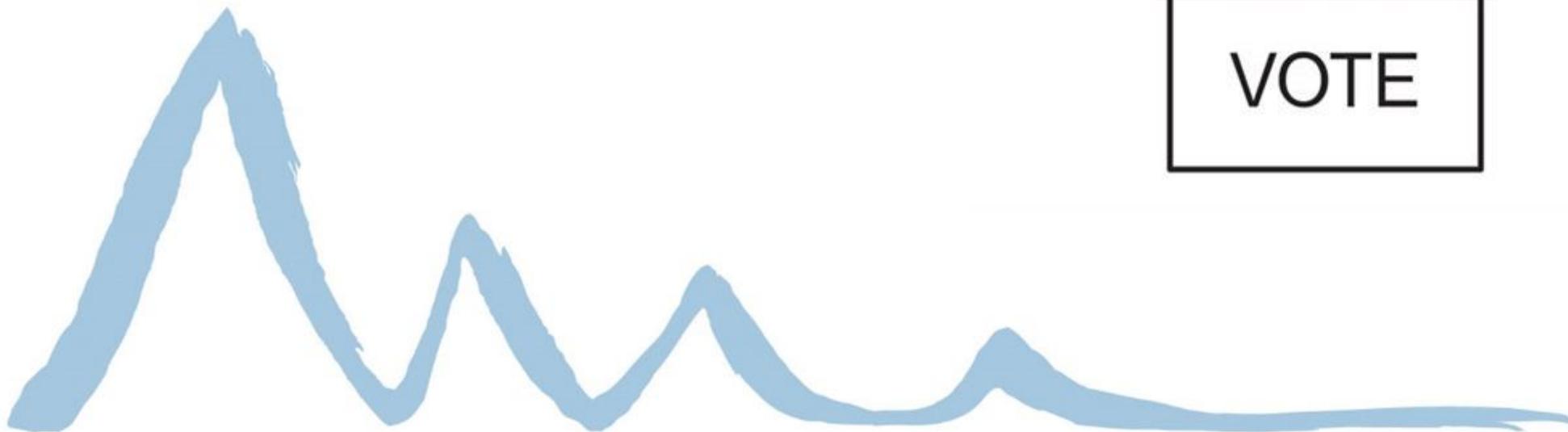
Rapport d'activités 2022

*Réponses aux
questions*



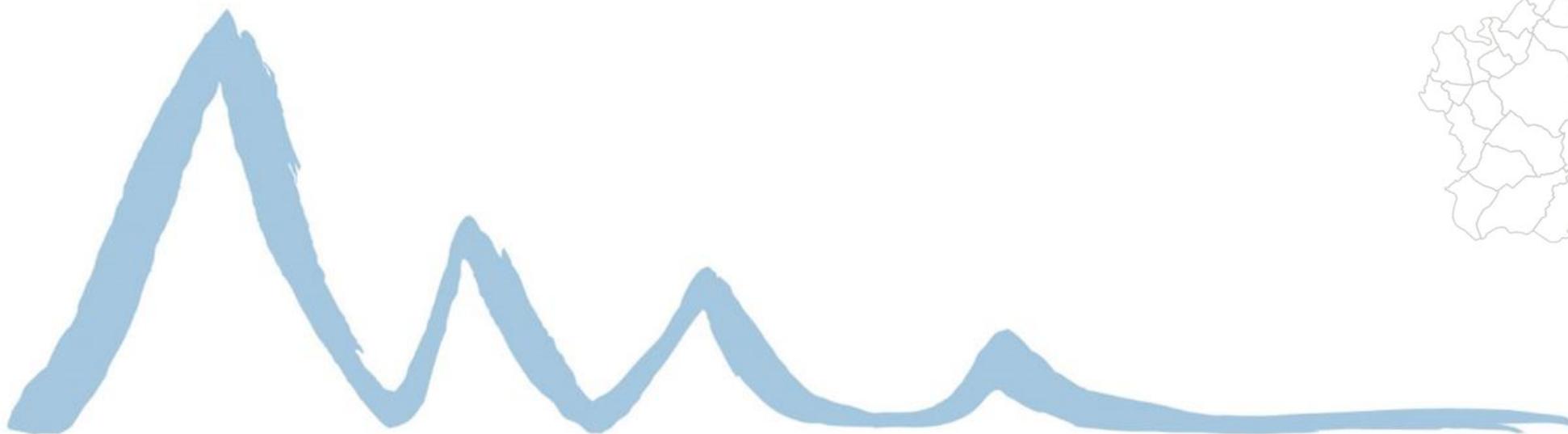


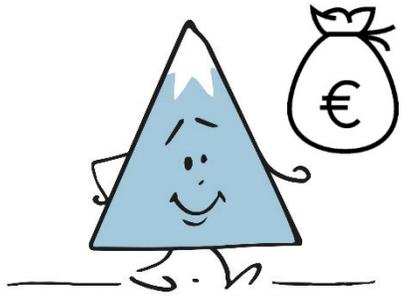
Rapport d'activités 2022





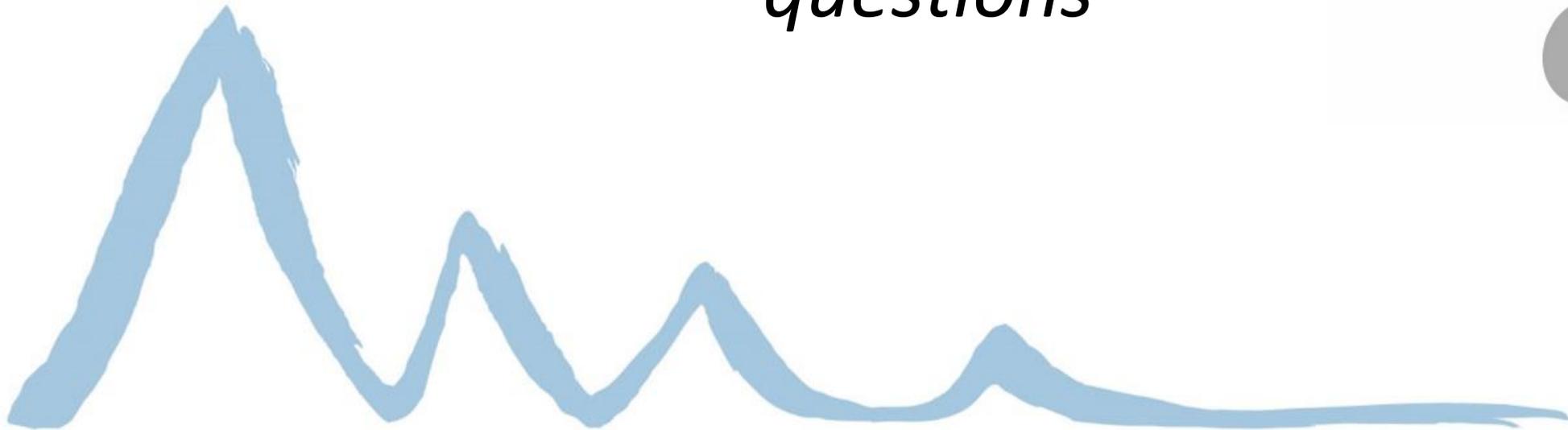
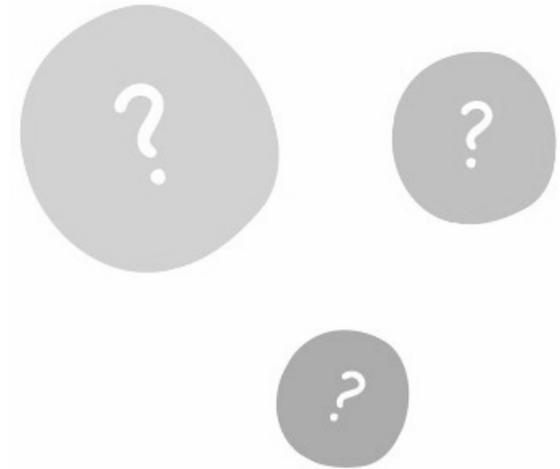
Rapport financier 2022

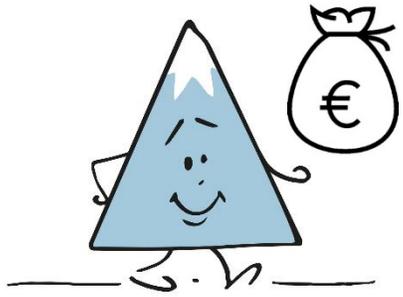




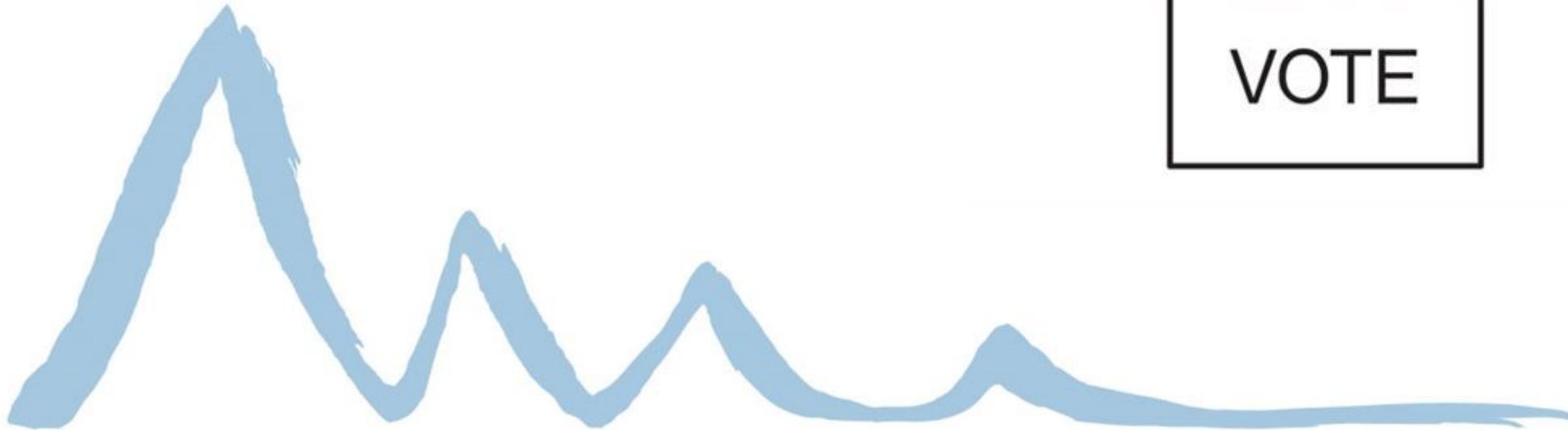
Rapport financier 2022

*Réponses aux
questions*





Rapport financier 2022





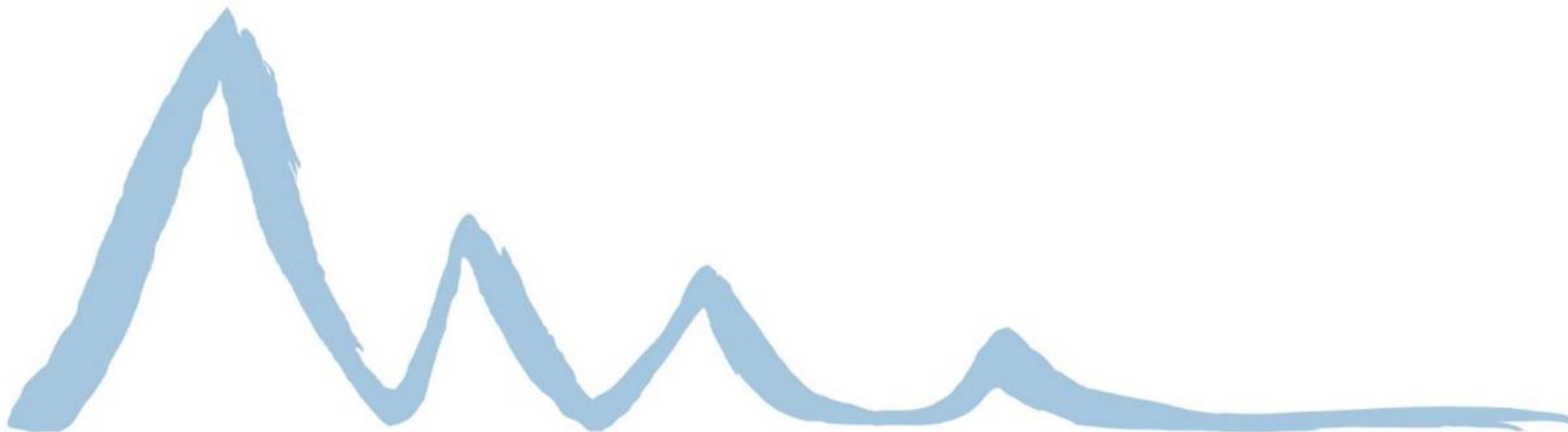
Elections du Conseil d'Administration

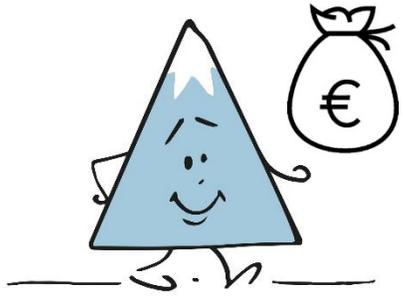
1^{er} COLLÈGE - 9 MEMBRES DE DROIT

2nd COLLÈGE – 9 MEMBRES – LES COMMUNES

3^{ème} COLLÈGE – 9 MEMBRES – LES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES SOCIO-ECONOMIQUES

4^{ème} COLLÈGE – 9 MEMBRES ASSOCIÉS

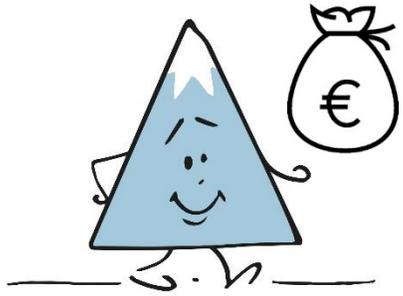




Elections du Conseil d'Administration

1^{er} COLLÈGE - 9 MEMBRES DE DROIT

- 1 Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 2 Département Isère
- 3 Département Savoie
- 4 CC Le Grésivaudan
- 5 Grenoble Alpes Métropole
- 6 CC Cœur de Savoie
- 7 CC Porte de Maurienne
- 8 CC Oisans
- 9 CC du Canton de la Chambre



Elections du Conseil d'Administration

2nd COLLÈGE – 9 MEMBRES – LES COMMUNES

- 1 Allevard (CCLG)
- 2 Allemond (CCO)
- 3 Saint Alban des Villards (CC4C)
- 4 La Pierre (CCLG)
- 5 Saint Mury Monteymond (CCLG)
- 6 ValGelon-La Rochette (CCCS)
- 7 Saint Martin d'Uriage (CCLG)
- 8 Vaulnaveys Le Haut (GAM)
- 9 Vizille (GAM)



Elections du Conseil d'Administration

3^{ème} COLLÈGE – 9 MEMBRES – LES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES SOCIO-ECONOMIQUES

1	Offices de tourisme Belledonne Chartreuse
2	Office de tourisme Cœur de Savoie
3	Fédération des Alpages de l'Isère
4	ADABEL
5	Groupement des sylviculteurs de Belledonne
6	Chambre d'agriculture Isère
7	Echappée Belle
8	Scènes obliques
9	Bien vivre en Val Gelon



Elections du Conseil d'Administration

4^{ème} COLLÈGE – 9 MEMBRES ASSOCIÉS

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.
Il est procédé au remplacement définitif par la plus proche Assemblée Générale.



Elections du Conseil d'Administration



1^{er} COLLÈGE - 9 MEMBRES DE DROIT, 2nd COLLÈGE – 9 MEMBRES – LES COMMUNES, 3^{ème} COLLÈGE – 9 MEMBRES – LES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES SOCIO-ECONOMIQUES, 4^{ème} COLLÈGE – 9 MEMBRES ASSOCIÉS

- | | | | |
|---|-----------------------------|---|---------------------------------|
| 1 | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 1 | Allevard (CCLG) |
| 2 | Département Isère | 2 | Allemond (CCO) |
| 3 | Département Savoie | 3 | Saint Alban des Villards (CC4C) |
| 4 | CC Le Grésivaudan | 4 | La Pierre (CCLG) |
| 5 | Grenoble Alpes Métropole | 5 | Saint Mury Monteymond (CCLG) |
| 6 | CC Cœur de Savoie | 6 | ValGelou-La Rochette (CCCS) |
| 7 | CC Porte de Maurienne | 7 | Saint Martin d'Uriage (CCLG) |
| 8 | CC Oisans | 8 | Vaulnaveys Le Haut (GAM) |
| 9 | CC du Canton de la Chambre | 9 | Vizille (GAM) |

1	Offices de tourisme Belledonne Chartreuse
2	Office de tourisme Cœur de Savoie
3	Fédération des Alpages de l'Isère
4	ADABEL
5	Groupement des sylviculteurs de Belledonne
6	Chambre d'agriculture Isère
7	Echappée Belle
8	Scènes obliques
9	Bien vivre en Val Gelon

Merci pour votre participation !


espace
Belledonne

